

SEANCE DU 9 septembre 2011

L'an deux mille onze le neuf septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de La Chapelle St Sauveur s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Claude BRICAUD, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 2 septembre 2011

Etaient présents : M. BRICAUD, Mme MESNEL , M. MOREAU, Mme BLANCHET , MM. SOULARD, PIRÉ, LOEFFLER, JÉZÉQUEL, CASTEL.

Excusé(es) : M. Alain LEFEBVRE ayant donné procuration à M. Joseph SOULARD
M. Gérard PETIT ayant donné procuration à M. Claude BRICAUD
M. Pascal OGER ayant donné procuration à Mme Corinne MESNEL
Mme Irène LONGÉPÉ
M. Patrice CHAMPAIN
Mme Sophie GAUTIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc LOEFFLER

Observation sur le précédent compte rendu : /

ORDRE DU JOUR

- Droit de préemption urbain (rue Anjou, Le Clou, Bégrole)
- Avis du Conseil sur le schéma départemental de coopération intercommunale
- Indemnité de Conseil
- Chemin du Mortier
- Modalités d'établissement des bases d'impositions
- Location 11, place de l'église
- Questions diverses.

2011.09.01 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - 54, rue d'Anjou

Il est présenté une demande de droit de préemption urbain pour les parcelles cadastrées E 1128 et E 1130 situées 54, rue d'Anjou, d'une superficie de 118 m², appartenant à M. Beaumier Daniel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE, à l'unanimité** de ne pas user de son droit de préemption urbain

2011.09.02 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - Le Clou

Il est présenté une demande de droit de préemption urbain pour la parcelle cadastrée ZK 3 située Le Clou d'une superficie de 450 m², appartenant aux consorts Antier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE, à l'unanimité** de ne pas user de son droit de préemption urbain

2011.09.03 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - 7 Bégrole

Il est présenté une demande de droit de préemption urbain pour les parcelles cadastrées D 660, D 659 et D 562 situées 7, Bégrole, d'une superficie de 1 715 m² et appartenant à M. Bourcier Eric.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE, à l'unanimité** de ne pas user de son droit de préemption urbain

2011.09.04 - AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Conformément aux dispositions de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique a notifié aux collectivités concernées le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Loire-Atlantique, après présentation de celui-ci à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) le 16 mai dernier.

En application de l'article 35 de la loi, le schéma nous a été adressé pour avis.

La Commune de La Chapelle Saint Sauveur est concernée par les trois dispositions suivantes :

- Dissolution du Syndicat de voirie Montrelais, le Fresne sur Loire, La Chapelle Saint Sauveur
- Dissolution du SIVOM de Varades
- Dissolution du SIVU du parc

Conformément aux dispositions précitées, il appartient aux membres du Conseil Municipal de donner leur avis sur les dispositions du schéma intéressant la Commune

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010

Vu le code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, émet les avis suivants :

- **SIVOS voirie Montrelais, Le Fresne sur Loire, La Chapelle St Sauveur** : Le Sivos apparaît aux yeux de tous comme un outil adapté aux besoins, tant par sa souplesse et son adaptabilité que par son faible coût d'utilisation. Une nouvelle formule est envisageable à condition que nos communes ne perdent rien concernant ces critères, dans le cas contraire le Conseil Municipal revendique fermement le maintien.
- **SIVOM de Varades** : Dans le domaine enfance-jeunesse, avant d'envisager la disparition du SIVOM, le conseil municipal souhaite une clarification concernant les compétences qui seront accordées à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis. La crainte du Conseil repose principalement sur le fait d'une perte d'efficacité due à l'éloignement de la structure administrative et des structures d'accueil.

Dans le domaine social, les conseillers considèrent comme une priorité le fait de privilégier **le principe de proximité**. Il s'agit donc, dans cette nouvelle formule, de faire une place de choix au CIAS, dans un souci de rapprochement entre les structures et les usagers.

- **SIVU du Parc de Varades** : Le conseil y est attaché mais étudierait un éventuel retour de compétence sur la Commune d'Accueil (Varades)

2011.09.05 - INDEMNITE DE CONSEIL

M. le Maire expose à l'assemblée que M. Jean-Pierre Gonzalez, comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur municipal, a accepté de fournir à la commune des prestations facultatives de conseil d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Que ces prestations justifient l'octroi de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 16 décembre 1983.

En conséquence M. le Maire propose qu'il soit alloué à M. Gonzalez, conformément à l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, une indemnité de 408,00 € pour l'année 2011.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

- **DECIDE**, par 6 voix pour et 6 abstentions, d'accorder à M. Jean-Pierre Gonzalez une indemnité de conseil de 408,00 Euros (soit le maximum) pour l'année 2011.

Les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité s'imputeront sur ceux ouverts à l'article 6225 du budget de la commune.

2011.06.06 - CHEMIN DU MORTIER

M. le Maire informe le Conseil que par délibération 2011.06.07 du 17 juin 2011, il avait été décidé de certaines ventes. Aujourd'hui un nouveau document d'arpentage nous a été adressé et ne correspond plus aux surfaces mentionnées dans la délibération susvisée.

Il y a donc lieu d'annuler la délibération 2011.06.07

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de déclasser une portion de la voie communale n° VC 216. Il est précisé qu'il n'y aura pas d'enquête publique de déclassement de cette portion de voie communale dans la mesure où ce déclassement n'aura pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie
- **DECIDE** de vendre à M. et Mme BOISNEAU Jean-Pierre la parcelle B 867 de 1 754 m² au prix de 0,42 €/m²
- **DECIDE** de vendre à M. de ROUGÉ les parcelles B 868 de 409 m² et B 871 de 257 m² soit un total de 666 m² au prix de 0,42 €/m²
- **DECIDE** que les frais d'acte et de notaire seront à la charge des acquéreurs
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les pièces à intervenir.

Cette décision annule et remplace la délibération 2011.06.07 du 17 juin 2011

2011.09.07 - MODALITES D'ETABLISSEMENT DES BASES D'IMPOSITIONS POUR 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de reconduire pour 2012 les modalités d'établissement des bases d'imposition retenues pour 2011 à savoir :

Foncier Bâti : Exonérations en faveur des entreprises nouvelles ou en difficultés pour 2 années

Foncier non bâti : Dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs pour 3 ans

2011.09.08 - LOCATION - 11 Place de l'Eglise

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDENT**, à l'unanimité, de louer le logement 11 Place de l'Eglise à M. Adrian Villagra à compter du 15 septembre 2011
- **FIXENT** le loyer à 270 € /mois. Ce loyer sera révisé chaque année le 15 septembre en fonction des indices de la construction.
- **FIXENT** le dépôt de garantie à 270 €
- **AUTORISENT** M. le Maire ou les Adjointes à signer les pièces à intervenir

QUESTIONS DIVERSES

2011.09.09 - AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE AEROPORTUAIRE DE NOTRE DAME DES LANDES

Le Centre de Gestion nous informe qu'il a été saisi d'une demande d'affiliation volontaire du Syndicat Mixte aéroportuaire de Notre Dame des Landes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas s'opposer à cette demande d'affiliation.

2011.09.10 - VIREMENT DE CREDITS BUDGET COMMUNE 2011.01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** à l'unanimité de virer la somme de 2 000 € du compte 2315 Immos en cours installations techniques au compte 2111 Terrains nus

1 Travaux sur Chemin

M. Patrick JÉZÉQUEL s'étonne que des travaux soient réalisés sur les chemins communaux sans que les conseillers en soient avertis.

M. Le Maire signale que les demandes arrivent en Mairie et qu'elles y sont traitées.

2 Circulation route de Bégrole

M. Jean-Marc Loeffler informe les conseillers de la vitesse excessive de certains usagers et du passage de véhicules lourds sur la route de Bégrole.

M. Bricaud signale qu'un arrêté limitant la circulation à 50 km/h a été pris en 2009. En outre, un arrêté interdisant la circulation des véhicules de plus de 6 tonnes avait été pris en 1987.

M. Nicolas Castel précise que certaines communes mettent des haies basses le long des routes afin de limiter la vitesse.

La Commission voirie se chargera d'étudier cette question.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée